

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/5
	Révision n°: 4
SP VANILLE	Date : 25/07/2024
	Remplace la fiche : 10/10/2022
	10788

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SP VANILLE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Désodorisation sous forme de gel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations et au règlement (CE) n°1907/2006

Ce produit est considéré comme non dangereux et non classé.

Ce produit ne doit pas provoquer d'effets indésirables dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser de bonnes pratiques de fabrication lors de manipulation de ce matériau. Minimiser tout contact direct, répété ou prolongé de ce matériau avec la peau.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 24937-78-8 EC : 429-840-1	COPOLYMERE D'ETHYLENE ACETATE DE VINYLE	Non classé	60 - 95
	PARFUM	Non classé	5 - 40

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et si cela est facile à faire. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau

Se laver minutieusement les mains après manipulation.

En cas d'inhalation

Amener la personne à l'air frais en cas de symptômes respiratoires. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/5
	Révision n°: 4
SP VANILLE	Date : 25/07/2024
	Remplace la fiche : 10/10/2022
	10788

RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin pour obtenir un avis.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, brouillard, produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau concentré qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le matériau sous forme de granules peut accumuler une charge statique lorsqu'il est versé d'un récipient à un autre.

Produits de combustion dangereux, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome à débit constant (norme MSHA/NIOSH), pour les incendies importants. Une mise à la terre et une élimination de la charge statique sont recommandées.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, conformément aux bonnes pratiques de fabrication : ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de produits chimiques.

Eviter toute inhalation, ingestion ou contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection complets.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Les déversements et fuites sont peu probables. Recouvrir les déversements avec une bâche en plastique pour éviter toutes diffusion. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. (Cours d'eau, étangs, lacs ou égouts).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage

Balayer et pelleter dans des récipients adaptés à la mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Conformément aux bonnes pratiques de fabrication, ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Maintenir les récipients étroitement fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré. Tenir à l'abri du rayonnement solaire direct. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Les récipients métalliques doivent être chemisés.

7.3. Utilisation (s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/5
	Révision n°: 4
SP VANILLE	Date : 25/07/2024
	Remplace la fiche : 10/10/2022
	10788

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

8.2. Contrôle de l'exposition

S'assurer qu'une station de lavage oculaire et des douches se trouvent près du poste de travail. Utiliser uniquement avec des systèmes d'aération adéquats.

8.3. Equipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection légers. Gants de protection.

Protection respiratoire

Aucune requise dans des conditions normales d'utilisation normales.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide (gel)
Couleur	: Selon parfum
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion	: 60- 85° C
Point d'ébullition initial	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: > 93° C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: 0.01 – 0.09 mm Hg
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.90 – 0.98
Solubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: >330° C
Température de décomposition	: >300° C
Viscosité	: Polymère solide
Propriétés explosives	: Aucune
Propriétés oxydantes	: Aucune

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/5
	Révision n°: 4
SP VANILLE	Date : 25/07/2024
	Remplace la fiche : 10/10/2022
	10788

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en cas de traitement normal

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles. Eviter des températures supérieures à 210°C.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des : agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun en cas d'utilisation normale. Dans des conditions donnant lieu à une combustion incomplète, les gaz dangereux Produits peuvent consister en monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

LD50 orale > 2500 mg/kg (calculée)

LD50 thermique > 2000 mg/kg (calculée)

LC50 inhalation non déterminée

Toxicité chronique

Aucune dans des conditions normales d'utilisation

Cancérogénicité

Le matériau ne figure sur aucune liste connue d'agents cancérigènes telles que NTP, IARC ou PAR OSHA, ni ne contient aucun agent cancérigène trouvé dans ces listes > 0.1%.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le matériau tel que fourni n'est pas un déchet dangereux. Eliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales et nationales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/5
	Révision n°: 4
SP VANILLE	Date : 25/07/2024
	Remplace la fiche : 10/10/2022
	10788

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation Transport.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

Néant

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document